

Conseil privé—Nominations

Votre Honneur, je veux, en cette occasion, féliciter le gouvernement d'avoir agi avec tant de prévenance et d'à-propos en nommant aujourd'hui au Conseil privé le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), puisqu'il y a 37 ans aujourd'hui même, comme le signalait le premier ministre (M. Clark), que le député a été élu pour la première fois à cette institution qui est la plus importante du Canada. Cela constitue, monsieur l'Orateur, un geste de reconnaissance approprié envers un homme qui est, à mon avis, l'un des citoyens les plus respectés du pays et le parlementaire par excellence de notre époque.

[Français]

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a travaillé presque toute sa vie adulte pour les autres, pour les personnes âgées, pour les anciens combattants, pour les pauvres et pour les femmes qui n'ont pas encore l'égalité au Canada.

● (1115)

[Traduction]

Non seulement le député de Winnipeg-Nord-Centre s'est toujours fait l'avocat de ceux qui avaient besoin d'un défenseur de poids, mais, dans toutes ces années passées au Parlement, il s'est toujours comporté en homme éminemment civilisé. Tout en défendant avec beaucoup de conviction ses opinions, il n'a jamais manqué de reconnaître la valeur humaine de ses adversaires. Je crois que c'est au fond ce qui l'a amené à connaître le Règlement avec une maîtrise qui n'a pas d'égale à la Chambre.

Stanley Knowles—et il se rendra compte que je fais une entorse au Règlement en le nommant personnellement—est dépourvu de toute mesquinerie, de toute malveillance et, pour employer un terme un peu désuet, de toute superbe. Au contraire, il nous prouve tous les jours à la Chambre que les meilleurs champions du peuple sont aussi les plus civilisés.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, à mon tour je voudrais joindre ma voix à celle du leader parlementaire du parti libéral ainsi qu'à celle du chef du Nouveau parti démocratique pour offrir mes plus sincères félicitations aux deux personnalités qui viennent d'être nommées membres du Conseil privé. En même temps je tiens à leur rendre un hommage tout à fait spécial. D'abord le sénateur Renaude Lapointe a toujours su se distinguer et prendre une part très active à plusieurs mouvements. Elle s'est toujours intéressée à la vie publique. Elle a été une journaliste de carrière et elle a été même nommée journaliste de l'année en 1965, ce qui a constitué un grand honneur à cette époque. Elle a été également nommée membre du Sénat le 10 novembre 1971 pour devenir président du Sénat le 12 septembre 1974. Alors je pense que l'honorable premier ministre et le gouvernement ont fait un choix judicieux en permettant à cette personne de devenir membre du Conseil privé. Elle ira rejoindre les quelque 112 autres membres qui en font déjà partie.

Quant à notre collègue de la Chambre, évidemment je n'ai pas eu l'occasion de le connaître comme les autres qui ont pris la parole avant moi, puisque je suis un nouveau venu à la Chambre, mais je dois dire, monsieur l'Orateur, que j'ai été impressionné par sa présence constante à la Chambre et par sa participation toujours active aux travaux parlementaires. Comme le disait le chef du Nouveau parti démocratique, des

gens font carrière dans la vie publique, mais dans le cas du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), il s'agit d'une personne qui a consacré sa vie à la vie publique, et c'est pourquoi sa nomination aujourd'hui reflète tout le mérite et les honneurs auxquels il a droit dans sa longue vie parlementaire. Et ça tombe bien, puisque effectivement il y a 37 ans aujourd'hui le député de Winnipeg-Nord-Centre était élu député pour la première fois, bien qu'il ait eu, je ne sais pas si on peut appeler cela un privilège, un congé de quatre ans en 1958. De toute façon, faire carrière pendant aussi longtemps dans un Parlement, c'est évidemment une preuve irréfutable que cette personne a reçu l'appui constant de ses concitoyens, et c'est un signe très tangible, très marquant, qui démontre qu'il a su représenter de façon adéquate les gens de sa circonscription, qui ont su se reconnaître en lui. En terminant, monsieur l'Orateur, j'offre mes félicitations à ceux qui ont été nommés, et je sais que cela ne les empêchera quand même pas de continuer à travailler activement dans le rôle qui leur est déjà dévolu. Je me suis informé ce matin évidemment pour savoir quand a eu lieu la dernière réunion du grand Conseil privé, et personne sur la colline parlementaire ne semble se souvenir de la date. Alors, de toute façon, bonne carrière!

[Traduction]

M. l'Orateur: J'espère que la Chambre me permettra d'ajouter un petit mot au sujet de mes deux collègues . . .

[Français]

. . . parce que, premièrement, en ce qui concerne l'ancien président du Sénat, le sénateur Renaude Lapointe, elle a été président du Sénat durant les cinq années où j'ai été président de la Chambre au cours du dernier Parlement, et nous avons collaboré plusieurs fois en ce qui concerne les responsabilités dans les édifices du Parlement pour de nombreux événements. Également en ce qui a trait aux événements à l'extérieur du Parlement, comme les relations interparlementaires, c'est avec plaisir que je félicite et remercie très chaleureusement M^{me} Lapointe de toute sa collaboration dans le passé, parce qu'elle a été un excellent président du Sénat au cours des cinq années du dernier Parlement.

● (1120)

[Traduction]

Pour ce qui est de notre propre collègue, le choix n'aurait pu être plus judicieux. Il est maintenant le doyen de la Chambre des communes, et je suis certain qu'il portera ce titre avec la plus grande distinction. Il célèbre aujourd'hui même le 37^e anniversaire de sa première élection au Parlement, ce qui est remarquable en soi.

J'aimerais raconter brièvement une histoire vraie. Moins d'un mois après avoir été élu Orateur de la dernière législature, j'ai été interviewé pour la première fois au cours d'une émission télévisée d'affaires publiques. Durant cette entrevue, on m'a posé une question, entre autres, à laquelle je ne m'attendais pas du tout. La question était à peu près celle-ci: «Comme Orateur nouvellement nommé, êtes-vous inquiet de la possibilité de vous faire tendre un piège un de ces jours par l'un des experts en procédure de la Chambre? Que feriez-vous, par exemple, si Stanley Knowles vous prenait totalement en défaut dans une question ou un problème de procédure?»